

FORMATIONS A LA LANGUE FRANCAISE PARLEE COMPLETEE ANNEE 2018-2019

Calendrier des stages parisiens

pour les parents d'enfants sourds et leurs proches

animés bénévolement par des parents d'enfants sourds.

Des formations à destination des parents sont régulièrement organisées
en province à l'initiative de nos correspondants régionaux.

Pour tout renseignement, consultez notre site Internet :

<http://alpc.asso.fr/reseau-national/>

L'ALPC propose également des **formations à destination des professionnels de la surdité intervenant auprès de jeunes sourds.**

Demandez-nous le calendrier ou retrouvez toutes les dates et tarifs sur :

<http://alpc.asso.fr/les-formations/pour-les-professionnels/calendrier/>

21 rue des quatre Frères Peignot - Hall E - 75015 Paris

Téléphone : 01 45 79 14 04 - Fax : 09 72 33 20 33 - Courriel : htaguet@alpc.asso.fr

Site Internet : www.alpc.asso.fr

Retrouvez-nous sur : [facebook.com/Asso.ALPC](https://www.facebook.com/Asso.ALPC) - Toutes nos vidéos : www.youtube.com/user/assoalpc

N° d'agrément organisme de formation : 11 75 05 908 75

Association nationale pour la promotion et le développement de la Langue française **Parlée Complétée**

STAGE D'APPRENTISSAGE DU CODE LPC

Objectifs du stage :

Cette formation est conçue pour les parents d'enfants sourds et leurs proches (les enfants entendants peuvent participer à partir de 12 ans), désireux de connaître la Langue française Parlée Complétée (ou LfPC) et d'apprendre les bases de la technique.

Durée et contenu du stage :

21 heures de formation réparties comme suit,

- 3h de présentation
- 2 fois 6h d'apprentissage en deux jours non consécutifs
- 6h de suivi

Les trois premières heures sont consacrées à la théorie, l'historique et surtout à la façon d'utiliser la LfPC avec l'enfant sourd.

Les douze heures suivantes sont axées sur la technique de la LfPC : principes de codage, apprentissage des clés et exercices.

Les ateliers de suivis :

Un mois environ après le début de votre apprentissage, nous vous proposons des ateliers de suivi.

Lors du premier suivi, vous pourrez participer à un groupe de réflexion, animé par une psychologue, elle-même parent d'enfants sourds.

Ces groupes sont conçus comme un lieu d'échanges et de partages ; chacun peut s'exprimer sur son expérience de parent d'enfant sourd, sur ses craintes, ses interrogations, ses joies... et s'aider aussi de l'expérience de l'autre. Les thèmes qui y sont abordés sont multiples ; l'annonce de la surdité, la relation avec l'enfant sourd, le regard des autres, la fratrie, les professionnels... Ce qui y est dit reste dans la confidentialité du groupe.

Ces ateliers sont également ouverts à tous les adhérents qui, ayant déjà suivi une formation, souhaitent réviser, être conforté dans leurs acquis, trouver des réponses quant à la mise en place du code auprès de leur enfant.

Ils sont gratuits, il suffit d'être à jour de sa cotisation.

Votre inscription sera enregistrée en fonction des places disponibles.

DATES

AP1.- Stage d'apprentissage - session d'octobre 2018

Samedi 6 octobre 2018	de 17h à 20h
Dimanches 7 et 14 octobre 2018	de 10h à 13h et 14h à 17h
Dimanche 18 novembre 2018	De 10h à 13h
Dimanche 16 décembre 2018	de 9h45 à 13h15

AP2.- Stage d'apprentissage - session de janvier 2019

Samedi 12 janvier 2019	de 17h à 20h
Dimanches 13 et 20 janvier 2019	de 10h à 13h et 14h à 17h
Dimanche 17 février 2019	de 9h45 à 13h15
Dimanche 17 mars 2019	de 10h à 13h

AP3.- Stage d'apprentissage - session de mars 2019

Samedi 30 mars 2019	de 17h à 20h
Dimanches 31 mars et 07 avril	de 10h à 13h et 14h à 17h
Dimanche 19 mai 2019	de 9h45 à 13h15
Dimanche 16 juin 2019	de 10h à 13h

Dates des suivis sans groupe de réflexion

Dimanche 18 novembre 2018	de 10h à 13h
Dimanche 17 février 2019	de 10h à 13h
Dimanche 19 mai 2019	de 10h à 13h

Dates des suivis avec groupe de réflexion

Dimanche 16 décembre 2018	de 9h45 à 13h15
Dimanche 17 mars 2019	de 9h45 à 13h15
Dimanche 16 juin 2019	de 9h45 à 13h15

Participation aux frais pour les parents, les proches et les étudiants

Tarif familles 2018-2019 :

- pour la première personne de la famille : 60 euros
- pour la (les) personne(s) suivante(s) (sur la même session) : 30 euros
(conjoint, enfant (s) + 12 ans)
- Tarif étudiants et demandeurs d'emploi (sur justificatifs) : 30 euros

Pour toute inscription, l'adhésion à l'ALPC est obligatoire :

Le montant de la cotisation pour l'année civile est de :

- 45 euros par famille,
- 15 euros pour les étudiants et demandeurs d'emploi (sur justificatifs)

Pour nous soutenir, faites financer cette formation dans le cadre de la formation continue.

L'ALPC étant déclarée organisme de formation, cette formation peut éventuellement être prise en charge par votre employeur.

Organisme déclaré sous le numéro : 11750590875

Tarif avec convention de formation :

- pour 21 heures de formation 250 euros